

## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2008-2009 du CREIF

### CONVOCATION

Madame, Monsieur,  
L'Assemblée générale ordinaire du Comité Régional d'Équitation d'Ile de France se tiendra le :

**Jeudi 18 février 2010 à 15h –Garde Républicaine Quartier Carnot, Esplanade St Louis-75012 PARIS**

Les adhérents électeurs du CREIF, à jour de leurs cotisations, pourront voter pour cette assemblée générale ordinaire par correspondance ou sur place le jour l'assemblée.

Cette Assemblée générale ne peut valablement délibérer que si son quorum est réuni.

#### Article X-Convocation, ordre du jour et délibérations-Statut du CREIF :

*« L'Assemblée générale ordinaire ne délibère valablement que si sont présents ou ont voté par correspondance le quart des représentants détenant au moins le quart des voix dont dispose l'ensemble des groupements... »*

### ORDRE DU JOUR

- Point n° 1 – Le rapport moral 2008-2009,
- Point n° 2 – Les rapports financiers 2008-2009 : comptes annuels et rapports du Commissaire aux comptes (comptes annuels & conventions réglementées)
- Point 3 – Affectation du résultat de l'exercice 2008/09
- Point n° 4 – Quitus au Comité Directeur
- Point n° 5 – Le budget prévisionnel 2009-2010

Les adhérents électeurs seront appelés à voter sur les 5 points de l'ordre du jour.

**Le bureau de vote sera ouvert de 13h30 à 14h45.**

**Les documents faisant l'objet d'un vote sont consultables sur le site [www.cheval-iledefrance.com](http://www.cheval-iledefrance.com)**

Si le quorum correspondant à l'assemblée n'est pas atteint, la présente convocation tient lieu de deuxième convocation pour l'assemblée n'ayant pu se tenir.

Dans ce cas, l'assemblée est convoquée sans condition de quorum le :

**Jeudi 25 février 2010 à 15h - Siège du CREIF**  
Le bureau de vote sera ouvert de 13h30 à 14h45

Les votes réceptionnés pour la 1<sup>ère</sup> AG sont valables pour la 2<sup>ème</sup> AG.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes salutations les meilleures.

François LUCAS  
Président du CREIF